

DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 2 septembre 2025

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 26

Nombre de représentés : 06

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 06

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2025-142

**TRANSFERT DES
COMPÉTENCES EAU ET
ASSAINISSEMENT
CONVENTION DE CO-MAÎTRISE
D'OUVRAGE ENTRE LA
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION DU
TERRITOIRE DE L'OUEST ET LA
COMMUNE DU PORT
POUR LA RÉALISATION DE
TRAVAUX DE VOIRIE ET
RÉSEAUX DIVERS
RHI KARTIÉ RIVIÈRE DES
GALETS**

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 25 août 2025.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie et
publiée le 3 septembre 2025.

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 2
septembre, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à
l'hôtel de ville, après convocation légale sous la
présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Wilfrid Cerveaux
6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M.
Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint,
Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul
Babef, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte,
M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain Maillot, Mme
Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, M. Jean-
Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Véronique
Bassonville, M. Didier Amachalla, Mme Honorine
Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan,
M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint par
Mme Catherine Gossard, Mme Karine Mounien 5^{ème}
adjointe par M. Guy Pernic, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème}
adjointe par M. Jean-Paul Babef, M. Fayzal Ahmed Vali
par M. Zakaria Ali, Mme Garicia Latra Abélard par Mme
Véronique Bassonville et Mme Paméla Trécasse par Mme
Honorine Lavielle.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Brigitte Cadet à
17h17 (affaire n° 2025-136)

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme
Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et
Mme Patricia Fimar.

.....
.....



LE MAIRE

A. Le Boullec

Pour le Maire empêché

Annick LE TOULLEC

Affaire n° 2025-142

TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU TERRITOIRE DE L'OUEST ET LA COMMUNE DU PORT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

RHI KARTIÉ RIVIÈRE DES GALETS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe portant la nouvelle organisation territoriale de la République sur le transfert des compétences eau et assainissement à l'échelle de l'intercommunalité à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant l'importance de la réalisation de travaux de voiries et de réseaux divers pour assurer une bonne desserte du quartier et le bon fonctionnement des services publics ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Aménagement – Travaux – Environnement » réunie le 20 août 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à l'opération de requalification des voiries et réseaux divers de la RHI Kartié Rivière des Galets, sous réserve de la délibération concordante du Territoire de l'Ouest ;

Article 2 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE



Pour le Maire empêché

Annick LE TOULLEC

TRANSFERT DES COMPÉTENCES EAU ET ASSAINISSEMENT

CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU TERRITOIRE DE L'OUEST ET LA COMMUNE DU PORT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS RHI KARTIÉ RIVIÈRE DES GALETS

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Territoire de l'Ouest (TO) dans le cadre de travaux sur les ouvrages et réseaux d'eau et d'assainissement sur le secteur RHI Kartié Rivière des Galets.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, conformément à la loi NOTRe n° 2015-991 du 7 août 2015, le TO est seul compétent à intervenir sur les réseaux humides (eau potable, assainissement des eaux usées et eaux pluviales urbaines). Depuis 2020, la Commune du Port et le TO ont conclu des conventions de co-maîtrise d'ouvrage qui ont permis de réhabiliter les réseaux humides sur différentes voiries structurantes de la commune (boulevard de Toulouse, avenue Raymond Mondon, rue du général de Gaulle etc.).

Dans sa lutte contre l'habitat insalubre, la Commune du Port travaille activement à l'achèvement de la RHI Kartié Rivière des Galets. En 2019, la clôture de la convention publique d'aménagement avec la SEDRE a laissé une partie du programme de travaux de Voiries et Réseaux Divers (VRD) relatif à quelques dizaines de parcelles à viabiliser, non réalisée. Ces travaux sont un préalable et un levier important à la sortie d'insalubrité de familles du quartier.

La présente convention de co-maîtrise d'ouvrage porte donc sur les travaux de réseaux humides restant à réaliser sur la RHI Kartié Rivière des Galets.

Les montants prévisionnels sont déclinés comme suit :

- **824 105,55 € TTC** des travaux pris en charge par la Ville, y compris les prestations intellectuelles,
- **1 481 635,78 € TTC** des travaux pris en charge par le Territoire de l'Ouest y compris les prestations intellectuelles :

Des investigations permettant de préciser l'état de certains réseaux étant encore nécessaires à ce stade, une clause de revoyure a été intégrée à la convention afin de pouvoir actualiser les montants des travaux.

Le projet de convention est joint en annexe 1.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention de co-maîtrise d'ouvrage relative à l'opération de requalification des voiries et réseaux divers de la RHI Kartié Rivière des Galets, sous réserve de la délibération concordante du Territoire de l'Ouest ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.



**CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE
ENTRE
LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU
TERRITOIRE DE L'OUEST
ET
LA COMMUNE DE LE PORT
POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE
REQUALIFICATION DES VRD DE L'OPERATION
RHI KARTIE RIVIERE DES GALETS**

Entre :

Le Territoire de la Côte Ouest, Communauté d'Agglomération dans le Département de La Réunion, identifié sous le numéro de SIRET 249 740 101 000 38 sis à 1, Rue Eliard Laude - BP 50049 - 97822 LE PORT Cedex,

Représenté par **Monsieur Emmanuel SÉRAPHIN**, en qualité de **Président**, dûment habilité aux fins des présentes par délibération n° **XXXXXX** du **Conseil Communautaire** en date du **XXXXXX**,

Ci-après dénommée « **Le Territoire de l'Ouest** »,

D'une part,

Et :

La Commune de LE PORT, Département de La Réunion, identifiée sous le numéro de SIRET 219 740 073 00016 dont le siège est situé 9 Rue Renaudière de Vaux 97420 LE PORT,

Représentée par **Monsieur Olivier Mathieu HOARAU**, en qualité de **Maire**, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du **Conseil Municipal** en date du **XX/XX/XXXX**.

Ci-après désignée « **La Commune** » ou « **La Commune de LE PORT** »,

D'autre part.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention est établie conformément aux dispositions de l'article L2422-12 du Code de la Commande Publique qui stipule que « lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

La présente convention a ainsi pour objet de définir les conditions d'organisation du transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études et travaux de requalification des VRD de l'opération RHI Kartié rivière des galets (plan de situation en Annexe 1).

ARTICLE 2 - MAÎTRISE D'OUVRAGE

En application des dispositions du Code de la Commande Publique, la Commune de LE PORT et le Territoire de l'Ouest s'accordent pour désigner la Commune de LE PORT en tant que Maître d'Ouvrage des travaux de VRD situés dans l'opération RHI Kartié Rivière des Galets identifiés à l'article 5 de la présente convention.

Pour l'ensemble de ses missions, le Maître d'Ouvrage assurera une concertation permanente entre les parties dans les conditions fixées à la présente convention, et également la communication générale autour de l'opération avec l'obligation de mentionner l'implication des autres parties.

Les décisions devront être prises de manière concertée et les parties seront associées aux décisions importantes notamment sur les aspects techniques et financiers.

Plus particulièrement, la commune devra informer le Territoire de l'Ouest de tout dépassement prévisionnel du montant des travaux.

ARTICLE 3 - RÉMUNÉRATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE DÉSIGNÉ

La maîtrise d'ouvrage assurée par la Commune de LE PORT au titre de l'article 2 de la présente convention est exercée à titre gratuit.

ARTICLE 4 - MAÎTRISE D'ŒUVRE, MISSION CSPS ET PRESTATIONS DIVERSES

La Commune de LE PORT délèguera la maîtrise d'œuvre de ces travaux à une entreprise agréée (et le cas échéant pourrait l'assurer elle-même).

Il en est de même pour la mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé de ces travaux et de toutes prestations diverses nécessaires à la réalisation des travaux.

Pour la passation des contrats, la commune de LE PORT, Maître d'Ouvrage unique des travaux de l'opération citée à l'article 5, est seule compétente pour mener l'ensemble des procédures nécessaires à la réalisation de l'opération. Dans ces conditions, les organes de la commune de LE PORT sont exclusivement compétents aussi bien pour la passation des marchés de travaux, services et fournitures en vue de la réalisation de l'opération, que pour leur exécution.

ARTICLE 5 - TRAVAUX CONCERNÉS ET PHASAGE

Sont concernées par la présente convention, l'ensemble des tâches nécessaires aux travaux de VRD et de remise en état, si nécessaire, des réseaux humides et secs existants, y compris pour l'obtention des autorisations administratives et réglementaires nécessaires à la réalisation des travaux.

Les travaux seront échelonnés de la manière suivante avec une priorité portée sur les investigations complémentaires sur les réseaux humides (EU, EP et AEP) sur l'ensemble du périmètre de la RHI Kartié Rivière des Galets ainsi que l'engagement des travaux sur les secteurs 1, 2 et 4.

Le calendrier prévisionnel des interventions est repris ci-après :

2025 : Missions de maîtrise d'œuvre VRD et investigations complémentaires sur les réseaux humides (EU, EP et AEP)

2025 : Travaux Secteur 1

- Rue Edouard Pailleron

2026 : Travaux Secteur 2

- Allée Eusèbe Doberia
- Rue Mendeleev
- Allée Engène Breze
- Rue Georges Melles
- Allée Charline Lixivel
- Rue Emmaus d'Export

2027 : Travaux secteur 4

- Rue Modibo Keita
- Allée Bertin Nivel
- Allée Emmanuelle Padeau
- Rue Jean Moulin
- Rue Jacques Duclos
- Allée Agnès Mallard

2028 : Travaux secteurs 5 & 6

Secteur 5 :

- Allée Laurence Parent
- Allée Proudhon
- Allée Camille Kondoki
- Allée Edouard Vaillant
- Allée Eloi Machoro
- Rue Alphonse Karr

- Allée Adrien Neuville
- Rue Frantz Mehring

Secteur 6 :

- Rue Maurice Thorez
- Rue Karl Marx
- Rue Robespierre

2029 : Travaux secteur 3

- Rue Colonel Fabien
- Allée J-B Lamour
- Allée Roger Darencourt
- Allée Félix Gauvin
- Allée Jacques Ibert
- Allée Louis Odru

ARTICLE 6 - RÉCEPTION ET REMISE DES OUVRAGES

Le Territoire de l'Ouest sera convié aux opérations de réception préalable et définitive (y compris partielle).

Les DOE devront en particulier comprendre les plans de récolement, ainsi que les PV obligatoires. Les plans devront être transmis en deux exemplaires papier et un exemplaire informatique au format DWG et PDF. Les ouvrages sur les plans devront être géoréférencés.

ARTICLE 7 - DUREE DES TRAVAUX

La durée prévisionnelle globale des travaux est de 5 ans, soit sur la période 2025 à 2029.

ARTICLE 8 - ACHÈVEMENT DE LA MISSION DU MAÎTRE D'OUVRAGE DÉSIGNÉ

La mission du maître d'ouvrage désigné prend fin à l'expiration de la garantie de parfait achèvement, à condition toutefois :

- Qu'aient été remis au Territoire de l'Ouest les documents visés à l'article 40 du CCAG travaux,
- Que l'ensemble des réserves au sens de l'article 41.6 du CCAG Travaux aient été levées ou aient fait l'objet de procédures juridictionnelles destinées à préserver les droits de la maîtrise d'ouvrage.
- Que l'exécution financière des travaux soit achevée par l'intervention du décompte général définitif du marché au sens de l'article 13 du CCAG Travaux ou par tout autre acte, décision, le cas échéant juridictionnelle, ou forclusion, ayant un effet extinctif équivalent.

Le cas échéant, la GPA pourra être prolongée dans les conditions de l'article 44 du CCAG travaux.

ARTICLE 9 - QUITUS

Quitus sera donné à la Commune de LE PORT dès lors que sa mission sera achevée.

ARTICLE 10 - DISPOSITIONS FINANCIÈRES

10.1 Subvention Territoire engagé pour le logement

La convention de financement du 12/12/2024 relative au programme Territoires engagés pour le logement (TEL) concerne en partie le Kartié Rivière des Galets. L'Etat s'est engagé, à travers cette convention, à subventionner à hauteur de 83 333,36€ HT pour la viabilisation des parcelles permettant la construction des logements. Le Territoire de l'Ouest et la Commune de Le Port se sont engagés à travers de cette convention à obtenir l'autorisation de construction de 25 logements d'ici la fin du premier trimestre 2027 pour le Kartié Rivière des Galets.

Cette subvention a été répercutée sur la première phase de travaux afin de respecter le calendrier prévu dans le cadre de la subvention.

10.2 - Montant de la convention hors subvention

Le montant global de l'enveloppe financière s'élève à 2 125 107,22 € HT soit 2 305 741,33 € TTC décomposé ainsi :

Phase 1

- **Frais d'études et de prestations intellectuelles**

L'ensemble des frais d'études et de prestations intellectuelles (hors phases DCE à AOR pour les secteurs 2 à 6) sont évaluées à 55 918,75 € HT soit 60 671,84€ TTC (Annexe 6) et sont décomposés ainsi :

- Allée Edouard Pailleron phase PRO DCE et ACT : 7 481,81€ HT soit 8 117,76€ TTC,
- Allée Edouard Pailleron - secteur 1 - DET à AOR : 8 436,94€ HT soit 9 154,08 € TTC,
- Secteur 2 à 6 - Diag à AVP : 40 000€ HT soit 43 400€ TTC.

Il est important de noter que les phases PRO, DCE et ACT de l'Allée Edouard Pailleron ainsi que les phases diagnostics à AVP des secteurs 2 à 6 ont été réalisées et les dépenses déjà réglées.

S'ajoutera à ce coût, la prestation CSPS qui sera commandée par la Ville de Le Port. Ce montant, estimé à 1% du coût des travaux (soit 2 356,32€ HT ou 2 556,61€ TTC), sera défini ultérieurement dans le cadre de la clause de revoyure prévue à l'article 10.3 de la présente convention.

- **Investigations complémentaires**

L'ensemble des investigations complémentaires est évalué à 387 345,10€ HT soit 420 269,43€ TTC (Annexe 4 et Annexe 5).

- **Travaux Secteur 1 :**

Le montant chiffré des travaux pour l'Allée Edouard Pailleron est de 235 632,09 € HT, soit 255 660,82 € TTC (Annexe 7).

Phase 2

- **Frais d'études et de prestations intellectuelles**

L'ensemble des frais d'études et de prestations intellectuelles des phases DCE à AOR pour les secteurs 2 à 6 est évalué à 94 775,00€ HT soit 102 830,88 € TTC (Annexe 6).

Il sera ajouté à cette somme une prestation CSPS qui sera commandée par la Ville de Le Port dans le cadre en vigueur. Ce montant est estimé à 1% du coût des travaux soit : 13 357,23€ HT ou 14 492,59€ TTC.

- **Travaux :**

Le montant global des travaux de la phase 2 est estimé à 1 335 722.73 € HT, soit 1 449 259.16 € TTC.

La décomposition du cout d'intervention pour les travaux et par secteur d'intervention est repris comme suit (chiffrés au stade AVP - Annexe 9) :

- Secteur 2 : 377 322,62 € HT, soit 409 395,05 € TTC,
- Secteur 3 : 346 431,33 € HT, soit 375 877,99 € TTC,
- Secteur 4 : 293 623,79 € HT, soit 318 581,81 € TTC,
- Secteur 5 : 224 846,69 € HT, soit 243 958,66 € TTC,
- Secteur 6 : 93 498,30€ HT, soit 101 445,65 € TTC.

10.3 - Clause de revoyure et définition des montants définitifs

Il est important de noter que les montants indiqués pour la phase 2 (secteurs 2 à 6) relèvent d'une estimation de stade AVP, avant réalisation des investigations complémentaires sur les réseaux. Ainsi, le dossier de maîtrise d'œuvre de niveau PRO à venir, permettra d'affiner le coût des travaux sur

cette phase 2. En cas d'évolution des montants de travaux, un avenant à la présente convention viendra actualiser le montant associé à chaque secteur.

Cette clause de revoyure sera également valable pour la prestation SPS des travaux du secteur 1.

Egalement, des avenants à la présente convention pourront être établis en cours d'exécution de celle-ci, afin de tenir compte de tout ajustement nécessaire de la part financière à la charge du Territoire de l'Ouest et de la Ville.

Enfin, les coûts définitifs seront arrêtés sur la base du DGD et du montant des prestations intellectuelles correspondant aux réseaux humides.

10.4 Répartition des parts financières entre le Territoire de l'Ouest et la Commune de LE PORT

Compte tenu de la clause de revoyure, la présente convention de co-maitrise d'ouvrage a vocation à préciser uniquement la répartition des parts financières entre le Territoire de l'Ouest et la Commune de LE PORT sur la phase n°1 dont le contenu est décrit à l'article 10.1.

Pour les autres secteurs, des principes de répartition sont exposés en Annexe 9 à titre informatif et seront intégrés par avenant à la présente convention.

Le plan de financement prévisionnel global est le suivant :

	Montant Total HT (en €)	Montant Total TTC (en €)	Part de la Commune de Le Port (en %)	Part de la Commune de Le Port (en € TTC)	Part du Territoire de l'Ouest (en %)	Part du Territoire de l'Ouest
Etudes de Maîtrise d'œuvre relatives aux travaux de réhabilitation des VRD de la RHI KRDG + CSPS	166 407,30 €	180 551,92 €	38,19%	68 957,17 €	61,81%	111 594,75 €
Investigations complémentaires	387 345,10 €	420 269,43 €	12,80%	53 807,86 €	87,20%	366 461,58 €
Travaux Rue Edouard Pailleron	235 632,09 €	255 660,82 €	42,69%	109 153,47 €	57,31%	146 507,35 €
Travaux Secteurs 2 à 6	1 335 722,73 €	1 449 259,16 €	40,84%	591 919,48 €	59,16%	857 339,68 €
Total	2 125 107,22 €	2 305 741,33 €	35,74%	824 105,55 €	64,26%	1 481 635,78 €
Subvention TEL	83 333,36€	83 333,36€	42,69%	35 578,88 €	57,31 %	47 754,48 €
Total Subvention TEL Comprise	2 041 773,86€	2 222 407,97€	35,45%	788 259,09 €	64,55%	1 434 148,87 €

De manière plus précise, ce plan de financement se décompose de la manière suivante :

- **Frais d'études de maîtrise d'œuvre**

Dans le cadre de la présente convention, le coût des frais d'études de maîtrise d'œuvre sur les voiries et réseaux divers seront partagés selon les compétences propres de chacune des parties. La répartition est détaillée en annexe 6 de la présente convention.

Le coût de la prestation SPS, estimée à 1% du coût des travaux, sera répartie au prorata des coûts de travaux de chacune des parties.

	Montant HT (en €)	Montant TTC (en €)	Part de la Commune de Le Port (en %)	Part Commune de Le Port (en € TTC)	Part du Territoire de l'Ouest (en %)	Part Territoire de l'Ouest (en € TTC)
Maitrise d'œuvre VRD Allée Edouard Pailleron phase PRO, DCE et ACT	7 481,81 €	8 117,76 €	42,69%	3 465,85 €	57,31%	4 651,91 €
Maitrise d'œuvre VRD Allée Edouard Pailleron phases DET à AOR	8 436,94 €	9 154,08 €	42,69%	3 908,30 €	57,31%	5 245,78 €
Maitrise d'œuvre VRD RHI DIAG à AVP	40 000,00 €	43 400,00 €	37,32%	16 196,56 €	62,68%	27 203,44 €
Maitrise d'œuvre VRD RHI PRO à AOR	94 775,00 €	102 830,88 €	37,32%	38 375,73 €	62,68%	64 455,15 €
Prestation CSPS	15 713,55 €	17 049,20 €	41,12%	7 010,73 €	58,88%	10 038,47 €
TOTAL	166 407,30 €	180 551,92 €	38,19%	68 957,17 €	61,81%	111 594,75 €

• Investigations complémentaires

Dans le cadre de la présente convention, le coût des investigations complémentaires sur les réseaux humides et secs (Annexes 4 et 5) sera partagé selon les compétences propres de chacune des parties. Il est à noter que la participation aux installations de chantier et les frais connexes seront calculés au prorata du coût des investigations, en tenant compte de leur nature (humides ou secs). La répartition prévisionnelle des coûts est reprise ci-après :

	Montant total HT (en €)	Montant total TTC (en €)	Part (en %) des investigations sur réseaux	Part de la Commune de Le Port (en %)	Part commune de Le Port (en € TTC)	Part du Territoire de l'Ouest (en %)	Part Territoire de l'Ouest (en € TTC)
Diagnostic Réseaux Rivière des Galets, Aiguillage, étanchéité, branchement AEP, fuite réseaux (HT)							
Installation de chantier (approuvée et constatée par la Maitrise d'Ouvrage)	11 909,49 €	12 921,80 €		15,95%	2 061,41 €	84,05%	10 860,39 €
Somme des Investigations sur réseaux existants	298 957,95 €	324 369,38 €					
aiguillage de fourreaux télécom	47 692,58 €	51 746,45 €	15,95%	100,00%	51 746,45 €		
Test d'étanchéité sur canalisation et regard	24 065,37 €	26 110,93 €	84,05%			100%	26 110,93 €
Vérification de branchements AEP	187 200,00 €	203 112,00 €				100%	203 112,00 €
Investigation et recherche de fuite sur réseaux existant	40 000,00 €	43 400,00 €				100%	43 400,00 €
TOTAL	310 867,44 €	337 291,17 €			53 807,86 €		283 483,32 €

Diagnostic Réseaux Rivière des Galets "Curage et ITV" (HT)							
Investigations sur réseaux existants							
curage de canalisation	57 828,14 €	62 743,53 €				100%	62 743,53 €
ITV	18 649,52 €	20 234,73 €				100%	20 234,73 €
TOTAL	76 477,66 €	82 978,26 €					82 978,26 €

TOTAL des investigations complémentaires	387 345,10 €	420 269,43€		12,80%	53 807,86 €	87,20%	366 461,58 €
---	---------------------	--------------------	--	---------------	--------------------	---------------	---------------------

• Travaux

Sur le même principe évoqué supra, la Commune de LE PORT aura à sa charge l'ensemble des travaux liés aux voiries et réseaux secs tandis que le Territoire de l'Ouest devra supporter le coût des réseaux humides. De fait, les travaux généraux, de terrassements, de démolition et préparatoires seront supportés au prorata du coût des réseaux, en tenant compte de leur nature (humides ou secs).

La répartition prévisionnelle des coûts pour le Secteur 1 - Allée Edouard Pailleron est reprise ci-après :

Travaux secteur 1	Montant total HT (en €)	Montant total TTC (en €)	Quote part Réseaux Secs/humides	Part de la Commune de Le Port (en %)	Part de la Commune de Le Port (en € TTC)	Part du Territoire de l'Ouest (en %)	Part Territoire de l'Ouest (en € TTC)
Travaux préparatoires	18 777,26 €	20 373,33 €		42,69%	8 698,32 €	57,31%	11 675,01 €
Dépose et Démolition	10 884,84 €	11 810,05 €		42,69%	5 042,26 €	57,31%	6 767,79 €
Terrassement Généraux	20 243,66 €	21 964,37 €		42,69%	9 377,61 €	57,31%	12 586,76 €
Structure et Revêtement	41 815,95 €	45 370,31 €		42,69%	19 370,69 €	57,31%	25 999,62 €
Distribution Eaux Potables et de protection incendie	28 994,85 €	31 459,41 €	57,31%		-	100%	31 459,41 €
Assainissement Eau pluviale	22 596,05 €	24 516,71 €			-	100%	24 516,71 €
Assainissement Eau Usée	30 877,46 €	33 502,04 €			-	100%	33 502,04 €
Télécommunication et éclairage public	17 143,24 €	18 600,42 €	42,69%	100%	18 600,42 €		-
Maçonnerie	44 298,78 €	48 064,18 €		100%	48 064,18 €		-
TOTAL	235 632,09 €	255 660,82 €		42,69%	109 153,47 €	57,31%	146 507,35 €

10.5 Modalités de versement de la participation du Territoire de l'Ouest

La Commune de LE PORT exécutera les prestations confiées dans le cadre de la présente convention.

À la signature de la convention, Le TO devra fournir sans qu'il ne soit demandé, les éléments nécessaires au dépôt de l'avis des sommes à payer sur le portail Chorus tels qu'Identifiant de la collectivité (SIRET), code et libellé de service, ainsi que le code engagement correspondant à la présente convention.

Le Territoire de l'Ouest versera à la Commune de LE PORT des remboursements, des avances et appels de fonds toutes taxes comprises sur l'opération, dans la limite du montant défini à l'article 10.2 de la présente convention. Le détail de ces dépenses est retranscrit en Annexe 10. **Le Territoire de l'Ouest versera à la Commune de LE PORT et à la signature de la convention par les deux parties l'ensemble des « remboursement » et « avance initiale » selon les modalités définies ci-après.**

La Commune de LE PORT devra demander par écrit le montant final accompagné d'un titre de recettes et en y associant les pièces justificatives mentionnées ci-dessous. Le titre de recettes émis par la Commune comprendra nécessairement le montant HT, le montant de la TVA, ainsi que le montant TTC.

- **Le remboursement** : la totalité des études préalables ont été engagées par la Commune de LE PORT pour la réhabilitation des voiries et réseaux divers de la RHI Kartié Rivière des Galets. Par

conséquent, les dépenses liées à ces études, sont proratisées et réparties selon les compétences de chacune des parties comme définis à l'article 10.4 de la présente convention. Ces dépenses engagées concernent :

- Les frais d'études et de prestations intellectuelles de l'Allée Edouard Pailleron,
- Les frais d'études et de prestations intellectuelles des Secteurs 2 à 6 - Diag à AVP.

Pièces justificatives :

- Convention signée des deux parties
 - Courrier de demande de versement du remboursement (en parallèle il sera émis un titre de recette)
- **Avance initiale :** à la signature de la convention par les deux parties représentant **40 % des montants suivants qui seront engagés par le TO en 2025 (soit 191 046,90€ HT ou 207 871,92€ TTC) :**
- Etudes et prestations intellectuelles de l'allée Edouard Pailleron pour les phases DET à AOR.
 - Investigations complémentaires
 - Travaux de la phase 1 complétés des prestations CSPS

Pièces justificatives :

- Convention signée des deux parties
- Courrier de demande de versement de l'avance (en parallèle il sera émis un titre de recette)

Le Territoire de l'Ouest versera à la Commune de LE PORT l'ensemble de ces frais à la signature de la présente convention.

- **Un (ou plusieurs) acompte(s) :** Suivant l'avancement de l'opération et des dépenses, la commune de LE PORT pourra procéder à des demande d'acomptes selon un montant cumulé qui ne devra pas dépasser **90 % du montant défini au 10.2.**

Pièces justificatives à transmettre :

- Courrier de demande d'acompte (en parallèle il sera émis un titre de recette)
- Tableau récapitulatif des dépenses déjà réalisées et projetées (selon la trame joint en annexe 11)
- Tableau récapitulatif des factures acquittées (y compris références du contrat, et nom du prestataire) visé par la commune et le comptable public
- Calendrier de l'opération à jour

- **Solde :** à la fin de l'opération, la commune fournira un décompte final correspondant au solde entre le montant du décompte réel d'opération et les avances et appels de fonds déjà versés. Les coûts définitifs incombant au Territoire de l'Ouest seront recalculés pour tenir compte des dépenses réellement engagées par la Ville, conformément aux dispositions de l'article 10.1 :

Pièces justificatives à transmettre :

- Courrier de demande de solde (en parallèle il sera émis un titre de recette),
- Tableau récapitulatif des dépenses déjà réalisées (selon la trame joint en annexe 11,
- Tableau récapitulatif des factures acquittées (y compris références du contrat, et nom du prestataire) visé par la commune et le comptable public,
- Copies des factures acquittées,
- Documents listés à l'article 6.

10.6 - Contrôle financier et comptable

Le Territoire de l'Ouest pourra demander à tout moment à la Commune de LE PORT communication de toutes les pièces et contrats concernant les investissements en cours.

ARTICLE 11 - AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

La Commune de LE PORT s'engage à solliciter et produire l'ensemble des dossiers réglementaires et autres documents nécessaires à la réalisation des travaux.

ARTICLE 12 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature et expire à compter du remboursement final des travaux de VRD situés dans le Kartié Rivière des Galets par le Territoire de l'Ouest.

ARTICLE 12 - CAPACITÉ D'ESTER EN JUSTICE

La Commune de LE PORT pourra, dans le cadre de l'opération, objet de la présente convention, agir en justice pour le compte du Territoire de l'Ouest, jusqu'à la date de remise des ouvrages et de l'expiration de la GPA.

ARTICLE 13 - CLAUSE DE REVOYURE

La convention pourra être modifiée, après accord des parties, sous forme d'avenant. Ces modifications pourront concerner aussi bien les coûts que les délais ou le contenu des études et travaux.

Les Parties conviennent d'examiner, après chaque phase PRO des secteurs 2 à 6 précédemment indiquées, l'évolution des conditions économiques du marché durant toute la durée de la convention.

ARTICLE 14 - RÉSILIATION

En cas d'inexécution des obligations mises à la charge des parties, l'une des parties pourra prononcer la résiliation unilatérale de la convention après une mise en demeure de trois mois, par lettre recommandée avec avis de réception, restée sans effet.

ARTICLE 15 - LITIGE

Tout différend relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution de la présente convention et qui n'aura pas été résolu à l'amiable, sera porté devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis de La Réunion.

À Le Port, le

À XXX XXX, le

ANNEXE N° 1 : Plan de situation



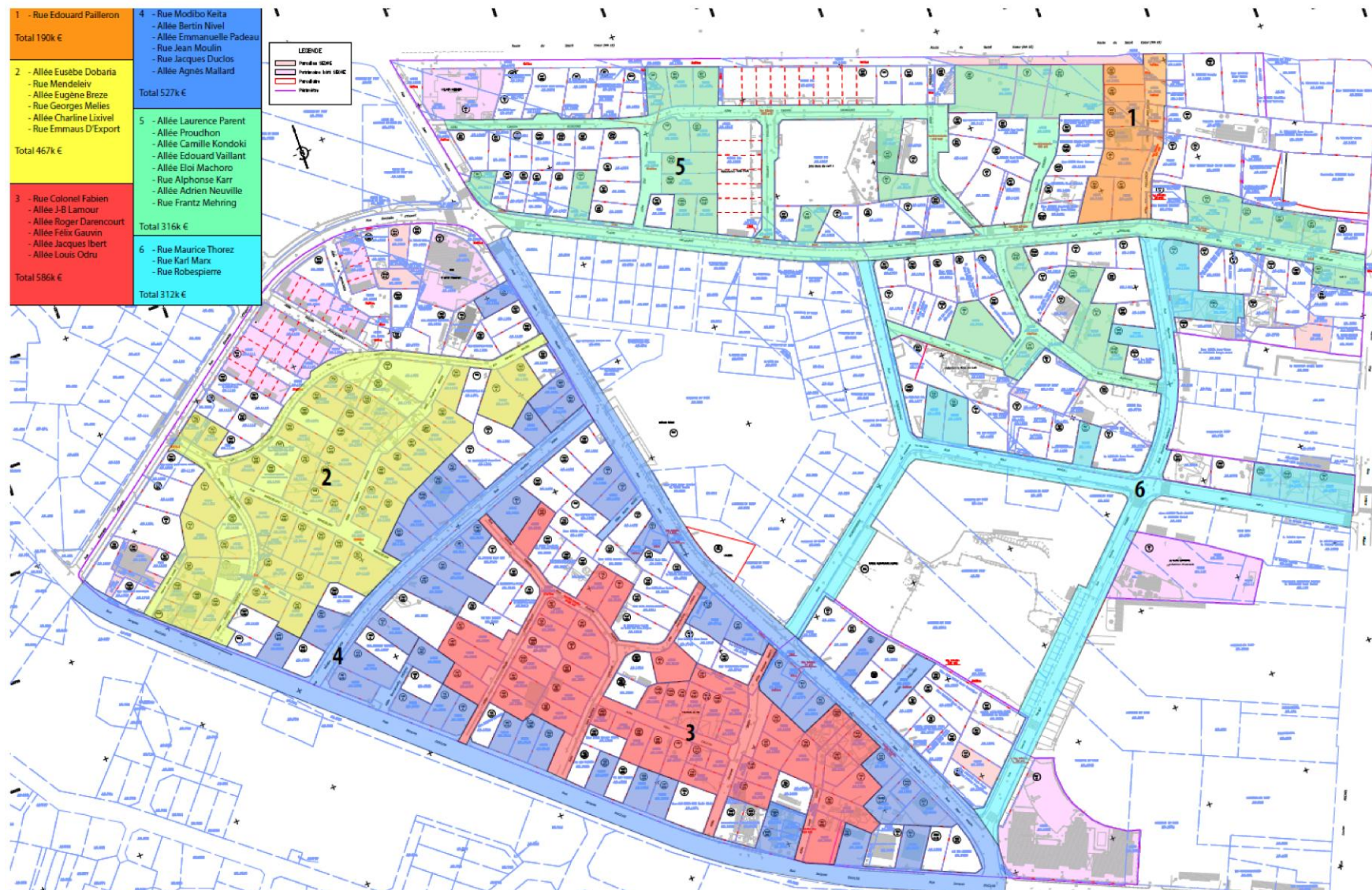
ANNEXE N°2 : Plan de phasage des travaux

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le 09/09/2025

ID : 974-219740073-20250902-DL_2025_142-DE



ANNEXE N° 3 : Détail des répartitions de la subvention Territoire Engagé pour le Logement

Répartition de la Subvention TEL												
Poste de dépenses	Montant total €HT	Etat (TEL)	Part du Territoire de l'Ouest (en € HT)	Part Territoire de l'Ouest (en %)	Part de la subvention Territoire de l'Ouest (en €)	Part Territoire de l'Ouest (en € HT)	Part Territoire de l'Ouest sub TEL Comprise (en € TTC)	Part Ville (en € HT)	Part Ville (en %)	Part Ville Subvention TEL (en €)	Part Ville sub TEL Comprise (en € HT)	Part Ville sub TEL Comprise (en € TTC)
Travaux Secteur 1	235 632,09 €	83 333,36 €	135 029,82 €	57,31%	47 754,48 €	87 275,34	98 752,87	100 602,27 €	42,69%	35 578,88 €	65 023,39 €	73 574,59 €

ANNEXE N° 4 : Chiffrage investigations complémentaires diagnostic réseaux, aiguillage, étanchéité, branchement

SCENARIO - Lot n°1					
Diagnostic Réseaux Rivière des Galets, Aiguillage, étanchéité, branchement AEP, fuite réseaux					
N°des prix	Indication des ouvrages et des prix hors taxes exprimés en toutes lettres	Unité	Quantité	Prix unitaire HT en chiffres	Montant H.T. (€)
100- TRAVAUX PREPARATOIRES					
101-1	Préparation de chantier				
101-2	Installation de chantier (approuvée et constatée par la Maîtrise d'Ouvrage)	F/mois	3	3 969,83 €	11 909,49
104	Investigations sur réseaux existants				
c	aiguillage de fourreaux télécom	ml	15000	3,18 €	47 692,58
e	Test d'étanchéité sur canalisation et regard	F	9000	2,67 €	24 065,37
PN	Vérification de branchements AEP (découpe enrobé, dépose BAC, terrassement manuelle jusqu'au collier de prise, vérification sans réparation remblaiement et reprise des enrobés	F	120	1 560,00 €	187 200,00
PN	Investigation et recherche de fuite sur réseaux existant	ml	2000	20,00 €	40 000,00
TOTAL HT					310 867,44 €

Règlement: Conditions identiques à celles du marché

Acompte: Conditions identiques à celles du marché

Variation dans les prix: Conditions identiques à celles du marché

LE DIRECTEUR DE TRAVAUX
EUSTACHE MICHAEL



ANNEXE N° 5 : Chiffrage investigations Curage et ITV

SCENARIO - Lot n°1					
Diagnostic Réseaux Rivière des Galets "Curage et ITV"					
N°des prix	Indication des ouvrages et des prix hors taxes exprimés en toutes lettres	Unité	Quantité	Prix unitaire HT en chiffres	Montant H.T. (€)
100- TRAVAUX PREPARATOIRES					
101-1	Préparation de chantier				
101-2	Installation de chantier (approuvée et constatée par la Maîtrise d'Ouvrage)	F/mois	0	3 969,83 €	- €
104	Investigations sur réseaux existants				
a	curage de canalisation	ml	182	317,74 €	57 828,14 €
b	ITV	ml	5253	3,55 €	18 649,52 €
				Total HT	76 477,66 €
				TVA 8,5%	6 500,60 €
				TOTAL TTC	82 978,26 €

ANNEXE N° 6 : Etudes de Maitrise d'œuvre relatives aux travaux de réhabilitation des VRD de la RHI KR DG

	Etudes de Maitrise d'œuvre relatives aux travaux de réhabilitation des VRD de la RHI KR DG	Montant HT (en €)	Montant TTC (en €)	Part (en %) de la prise en charge de la Commune de Le Port	Part Commune de Le Port (en € HT)	Part Commune de Le Port (en € TTC)	Part (en %) de la prise en charge du Territoire de l'Ouest	Part Territoire de l'Ouest (en € HT)	Part Territoire de l'Ouest (en € TTC)
dépenses déjà engagées	Maitrise d'œuvre VRD Allée Edouard Pailleron AVP à AOR	15 918,75 €	17 271,84 €	42,69%	6 796,45 €	7 374,15 €	57,31%	9 122,30 €	9 897,69 €
dépenses déjà engagées	Maitrise d'œuvre VRD Allée Edouard Pailleron phase PRO, DCE et ACT	7 481,81 €	8 117,76 €	42,69%	3 194,33 €	3 465,85 €	57,31%	4 287,48 €	4 651,91 €
dépenses déjà engagées	Maitrise d'œuvre VRD Allée Edouard Pailleron phases DET à AOR	8 436,94 €	9 154,08 €	42,69%	3 602,12 €	3 908,30 €	57,31%	4 834,82 €	5 245,78 €
dépenses à engager selon chaque phase de travaux	Maitrise d'œuvre VRD RHI DIAG à AVP	40 000,00 €	43 400,00 €	37,32%	14 927,71 €	16 196,56 €	62,68%	25 072,29 €	27 203,44 €
dépenses à engager selon chaque phase de travaux	Secteur 2	11 299,43 €	12 259,88 €	26,26%	2 967,03 €	3 219,22 €	73,74%	8 332,40 €	9 040,66 €
dépenses à engager selon chaque phase de travaux	Secteur 3	10 374,35 €	11 256,17 €	25,51%	2 646,67 €	2 871,64 €	74,49%	7 727,67 €	8 384,53 €
dépenses à engager selon chaque phase de travaux	Secteur 4	8 792,96 €	9 540,36 €	45,47%	3 998,18 €	4 338,02 €	54,53%	4 794,78 €	5 202,34 €
dépenses à engager selon chaque phase de travaux	Secteur 5	6 733,33 €	7 305,67 €	59,73%	4 021,58 €	4 363,41 €	40,27%	2 711,76 €	2 942,25 €
dépenses à engager selon chaque phase de travaux	Secteur 6	2 799,93 €	3 037,93 €	46,22%	1 294,25 €	1 404,26 €	53,78%	1 505,68 €	1 633,67 €
dépenses à engager selon chaque phase de travaux	Maitrise d'œuvre VRD RHI PRO à AOR	94 775,00 €	102 830,88 €	37,32%	35 369,33 €	38 375,73 €	62,68%	59 405,67 €	64 455,15 €
dépenses à engager selon chaque phase de travaux	Secteur 2	26 772,59 €	29 048,26 €	26,26%	7 030,00 €	7 627,55 €	73,74%	19 742,59 €	21 420,70 €
dépenses à engager selon chaque phase de travaux	Secteur 3	24 580,72 €	26 670,08 €	25,51%	6 270,96 €	6 804,00 €	74,49%	18 309,76 €	19 866,09 €
dépenses à engager selon chaque phase de travaux	Secteur 4	20 833,81 €	22 604,68 €	45,47%	9 473,18 €	10 278,40 €	54,53%	11 360,63 €	12 326,29 €
dépenses à engager selon chaque phase de travaux	Secteur 5	15 953,79 €	17 309,87 €	59,73%	9 528,63 €	10 338,56 €	40,27%	6 425,17 €	6 971,30 €
dépenses à engager selon chaque phase de travaux	Secteur 6	6 634,09 €	7 197,98 €	46,22%	3 066,56 €	3 327,22 €	53,78%	3 567,53 €	3 870,77 €
dépenses à engager selon chaque phase de travaux	Prestation CSPS	15 713,55 €	17 049,20 €	41,12%	6 461,50 €	7 010,73 €	58,88%	9 252,05 €	10 038,47 €
dépenses à engager selon chaque phase de travaux	Secteur 1	2 356,32 €	2 556,61 €	42,69%	1 006,02 €	1 091,53 €	57,31%	1 350,30 €	1 465,07 €
dépenses à engager selon chaque phase de travaux	Secteur 2	3 773,23 €	4 093,95 €	28,50%	1 075,23 €	1 166,62 €	71,50%	2 698,00 €	2 927,33 €
dépenses à engager selon chaque phase de travaux	Secteur 3	3 464,31 €	3 758,78 €	28,18%	976,41 €	1 059,40 €	71,82%	2 487,90 €	2 699,38 €
dépenses à engager selon chaque phase de travaux	Secteur 4	2 936,24 €	3 185,82 €	48,99%	1 438,58 €	1 560,85 €	51,01%	1 497,66 €	1 624,96 €
dépenses à engager selon chaque phase de travaux	Secteur 5	2 248,47 €	2 439,59 €	63,45%	1 426,70 €	1 547,97 €	36,55%	821,77 €	891,62 €
dépenses à engager selon chaque phase de travaux	Secteur 6	934,98 €	1 014,46 €	57,60%	538,57 €	584,35 €	42,40%	396,41 €	430,11 €
	TOTAL	166 407,30 €	180 551,92 €	38,19%	63 554,99 €	68 957,17 €	61,81%	102 852,30 €	111 594,75 €

ANNEXE N°7 : Chiffrage VRD actualisé Rue Edouard Pailleron

SCENARIO - Lot n°1					
EDOUARD PAILLERON ind E					
N°des prix	Indication des ouvrages et des prix hors taxes exprimés en toutes lettres	Unité	Quantité	Prix unitaire HT en chiffres	Montant H.T. (€)
100- TRAVAUX PREPARATOIRES					
101	Préparation de chantier				
a	Constat d'huissier:	F	1	1 028,85 €	1 028,85 €
b	Etudes d'exécution	F/m2	1 000	0,44 €	440,00 €
c	Dossier de récolement	F/m2	1 000	0,62 €	620,00 €
101-2	Installation de chantier (approuvée et constatée par la Maîtrise d'Ouvrage)	F/mois	3	3 969,83 €	11 909,49 €
102	Sondage		-		- €
a	profondeur inférieure ou égale à 1m	m ³	4	329,88 €	1 319,52 €
b	profondeur > 1m	m ³	4	412,35 €	1 649,40 €
103	Nettoyage général des emprises	m ²	1 000	1,81 €	1 810,00 €
200- DEPOSE ET DEMOLITION					
201	Dépose et repose				
b	Dépose de panneau de signalisation de police et directionnel y compris support	U	3	242,59 €	727,77 €
d	Dépose de tampon et éléments de voirie	U	3	96,31 €	288,93 €
e	Dépose de grillage divers	ml	125	26,85 €	3 356,25 €
g	Dépose de bordures de trottoir ou de caniveau en béton	ml	15	15,79 €	236,85 €
202	Dépose de poteau EDF/Télécom				
a	Dépose de poteau béton	U	1	1 080,29 €	1 080,29 €
c	Dépose de poteau fer	U	1	571,92 €	571,92 €
204	Démolition				
a	Démolition de trottoir (y compris bornes en béton et bordures de tout type)	m ²	20	11,13 €	222,60 €
d	Démolition de maçonnerie diverses moellons ou béton non armé	m ³	75	27,70 €	2 077,50 €
e	Démolition d'ouvrage en béton armé	m ²	20	58,40 €	1 168,00 €
g	Abattage y compris dessouchage d'arbres (tronc > Ø 20cm)	U	3	384,91 €	1 154,73 €
300 - TERRASSEMENT GENERAUX					
301	Terrassement pour mise à la côte du fond de forme	m ³	270	24,45 €	6 601,50 €
302	Terrassement manuel	m ³	27	119,43 €	3 224,61 €
304	Rabotage d'enrobé (y compris évacuation et traitement)	m ²	5	4,84 €	24,20 €
305	Fouille pour réseaux	m ³	260	33,51 €	8 712,60 €
306	Réutilisation des déblais en remblais	m ³	75	22,41 €	1 680,75 €
400 - STRUCTURE ET REVETEMENT					
401	Grave naturelle 0/80	m ³	160	55,64 €	8 902,40 €
402	Grave naturelle 0/31.5	m ³	95	58,26 €	5 534,70 €
403	Fourniture et pose de bordure				
a	Bordures Type T2,A2,T2 basse :	ml	40	48,29 €	1 931,60 €
d	Bordures Type CC1 :	ml	60	65,86 €	3 951,60 €
404	Béton balayé	m ³	15	314,71 €	4 720,65 €
412	Revêtement en béton bitumineux				
a	BBSG (ép : 6 cm - 150 kg/m2)	m ²	550	30,50 €	16 775,00 €
500-DISTRIBUTIONS EAUX POTABLES ET DE PROTECTION INCENDIE					
501	Fourniture et pose de canalisation				
e	PEHD DN 63 mm :	ml	25	33,42 €	835,50 €
502	Robinets vannes et bouche à clefs				
a	DN 40 mm :	U	10	271,83 €	2 718,30 €
c	DN 60 mm :	U	1	334,01 €	334,01 €
503	Ventouse dans regard				
a	Ventouse DN 20 sur conduite de DN 40 à DN 63	U	1	942,79 €	942,79 €
505	Réducteur de pression				
C	Régulateur stabilisateur à pilotes DN 65	U	1	1 372,04 €	1 372,04 €
506	Fourniture et pose de regard de visite AEP	U	2	836,18 €	1 672,36 €
507	Raccordement sur réseau existant	F	1	4 448,25 €	4 448,25 €
508	Déconnexion sur réseau existant,	F	1	2 796,04 €	2 796,04 €
511	Branchement particulier eau potable sur reseau neuf (pas en service),				

a	DN 25 mm :	F/U	4	1 183,89 €	4 735,56 €
	Branchement particulier eau potable sur reseau en service,				
a	DN 25 mm :	F/U	5	575,00 €	2 875,00 €
	Branchement liaison B particulier eau potable,	F/U	5	1 253,00 €	6 265,00 €
600-ASSAINISSEMENT EAU PLUVIALE					- €
601	Canalisation PVC CR8				
b	Diamètre 315	ml	70	98,94 €	6 925,80 €
f	Diamètre 800	ml	6	327,00 €	1 962,00 €
603	Regard préfabriqué				
a	Regard de 600 :	U	2	1 303,37 €	2 606,74 €
c	Regard de 1000 :	U	3	1 596,40 €	4 789,20 €
605	Caniveau à grille				
	Grille C250				
b	caniveau à grille 0,4 m de large	ml	8	536,15 €	4 289,20 €
	Grille D400				
d	caniveau à grille 0,2 m de large	ml	-	517,20 €	- €
607	Grille carré concave				
a	Grille 400x400	U	2	337,89 €	675,78 €
608	Fourniture et pose de fermeture fonte				
a	Avaloir	U	2	514,30 €	1 028,60 €
b	Tampon de chaussée à ouverture basculante avec verrou	U	1	318,73 €	318,73 €
700-ASSAINISSEMENT EAU USEE					
701	Canalisation PVC CR8 assainissement				
a	Diamètre 160	ml	50	59,55 €	2 977,50 €
b	Diamètre 200	ml	65	64,97 €	4 223,05 €
704	Regard préfabriqué assainissement				
a	Fourniture et mise en œuvre	U	5	1 417,27 €	7 086,35 €
705	Fourniture et pose de tampon fonte				
c	Tampon D400 trafic intense (non ventilé)	U	5	382,27 €	1 911,35 €
706	Raccordement sur réseau existant	U	1	965,51 €	965,51 €
707	Boite de branchement				
a	Tabouret DN 315 mm en PVC profondeur maximum 1,30m	U	10	588,87 €	5 888,70 €
	Canalisation PVC CR8 ø160 assainissement liaison B particulier	F/U	5	1 565,00 €	7 825,00 €
800-TELECOMMUNICATION ET ECLAIRAGE PUBLIC					
801	Fourreaux multitubulaires				
a	ø 42/50	ml	310	26,19 €	8 118,90 €
802	Béton C300 pour enrobage fourreaux et canalisation	m ³	2	277,68 €	416,52 €
803	Fourniture et pose de chambre de tirage				
e	Chambre de tirage type K1C	U	2	1 746,02 €	3 492,04 €
806	Regard de branchement	U	9	237,22 €	2 134,98 €
808	Fourreaux en traversée de chaussée pour protection des câbles électriques				- €
a	Fourreau ø 75 TPC rouge cannelé haute pression	ml	120	19,08 €	2 289,60 €
809	Fourniture et pose d'une câblette de cuivre de 25mm2	ml	120	5,76 €	691,20 €
900-MACONNERIES					
902	Maçonnerie de moellons deux parement	m3	87	317,64 €	27 634,68 €
903	Béton dosé à 250 kg	m ³	30	277,68 €	8 330,40 €
906	Massif de béton pour poteaux divers	m ³	5	630,24 €	3 151,20 €
908	Dépose de clôtures, poteaux et démolitions des fondations	ml	125	41,46 €	5 182,50 €
				TOTAL HT TVA 8,5%	235 632,09 €
				TOTAL TTC	20 028,73 €
					255 660,82 €

ANNEXE N° 8 : Estimations couts travaux par secteur en phase AVP

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le 09/09/2025

ID : 974-219740073-20250902-DL_2025_142-DE



RECAPITULATIF	SECTEUR 2	SECTEUR 3	SECTEUR 4	SECTEUR 5	SECTEUR 6	SECTEUR DIVERS
Libellé	Montant					
TRAVAUX PREPARATOIRES	26 618,88 €	24 439,60 €	20 714,20 €	15 862,20 €	6 596,00 €	849,60 €
TERRASSEMENTS	42 150,00 €	29 100,00 €	20 550,00 €	19 950,00 €	7 050,00 €	-
REVETEMENTS	112 875,00 €	96 005,00 €	89 782,50 €	50 692,50 €	20 540,00 €	-
PAYSAGE	590,00 €	2 780,00 €	1 290,00 €	1 880,00 €	3 760,00 €	-
MOBILIER	10 316,00 €	9 060,00 €	16 780,00 €	17 930,00 €	15 080,00 €	-
EAUX PLUVIALES	10 705,00 €	19 760,00 €	1 330,00 €	560,00 €	0	-
EAUX USEES	36 270,00 €	63 515,00 €	55 090,00 €	27 065,00 €	9 595,00 €	4 270,00 €
ALIMENTATION EAU POTABLE	76 030,00 €	42 275,00 €	14 755,00 €	15 800,00 €	9 775,00 €	3 600,00 €
TELECOM	13 900,00 €	27 900,00 €	15 250,00 €	28 900,00 €	16 650,00 €	2 750,00 €
HT/BT PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
ECLAIRAGE	29 900,00 €	15 100,00 €	44 100,00 €	35 500,00 €	-	-
TOTAL HT	359 354,88 €	329 934,60 €	279 641,70 €	214 139,70 €	89 046,00 €	11 469,60 €
Aléas : 5%	17 967,74 €	16 496,73 €	13 982,09 €	10 706,99 €	4 452,30 €	573,48 €
TOTAL HT + aléas	377 322,62 €	346 431,33 €	293 623,79 €	224 846,69 €	93 498,30 €	12 043,08 €
TOTAL HT GENERAL	1 347 765,81 €					

ANNEXE N° 9 : Principe prévisionnel de répartition financière pour les secteurs 2 à 6

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le 09/09/2025

ID : 974-219740073-20250902-DL_2025_142-DE



Secteur 2 : 2025-2026

- Allée Eusèbe Doberia
- Rue Mendeleev
- Allée Engène Breze
- Rue Georges Melles
- Allée Charline Lixivel
- Rue Emmaus d'Export

RECAPITULATIF	SECTEUR 2					
	SECTEUR 2	Quote part Réseaux Secs/humides	Part (en %) de la de prise en charge du Territoire de l'Ouest	Part (en €) de la prise en charge du Territoire de l'Ouest	Part (en %) de la prise en charge de la Commune de Le Port	Part (en €) de la prise en charge de la Commune de Le Port
Libellé	Montant					
TRAVAUX PREPARATOIRES	26 618,88 €		73,74%	19 629,24 €	26,26%	6 989,64 €
TERRASSEMENTS	42 150,00 €		73,74%	31 082,17 €	26,26%	11 067,83 €
REVETEMENTS	112 875,00 €		73,74%	83 236,05 €	26,26%	29 638,95 €
PAYSAGE	590,00 €		0%	- €	100%	590,00 €
MOBILIER	10 316,00 €		0%	- €	100%	10 316,00 €
EAUX PLUVIALES	10 705,00 €	73,74%	100%	10 705,00 €		- €
EAUX USEES	36 270,00 €		100%	36 270,00 €		- €
ALIMENTATION EAU POTABLE	76 030,00 €		100%	76 030,00 €		- €
TELECOM	13 900,00 €	26,26%	0%	- €	100%	13 900,00 €
HT/BT PM	0		0%	- €	100%	- €
ECLAIRAGE	29 900,00 €		0%	- €	100%	29 900,00 €
TOTAL HT	359 354,88 €			256 952,46 €		102 402,42 €
Aléas : 5%	17 967,74 €			12 847,62 €		5 120,12 €
TOTAL HT + aléas	377 322,62 €			269 800,08 €		107 522,54 €

Secteur 4 : 2027 -2028

- Rue Modibo Keita
- Allée Bertin Nivel
- Allée Emmanuelle Padeau
- Rue Jean Moulin
- Rue Jacques Duclos
- Allée Agnès Mallard

RECAPITULATIF	SECTEUR 4					
	SECTEUR 4	Quote part Réseaux Secs/humides	Part (en %) de la prise en charge du Territoire de l'Ouest	Part (en €) de la prise en charge du Territoire de l'Ouest	Part (en %) de la prise en charge de la Commune de Le Port	Part (en €) de la prise en charge de la Commune de Le Port
Libellé	Montant					
TRAVAUX PREPARATOIRES	20 714,20 €		54,53%	11 295,41 €	45,47%	9 418,79 €
TERRASSEMENTS	20 550,00 €		54,53%	11 205,87 €	45,47%	9 344,13 €
REVETEMENTS	89 782,50 €		54,53%	48 958,20 €	45,47%	40 824,30 €
PAYSAGE	1 290,00 €		0%	- €	100%	1 290,00 €
MOBILIER	16 780,00 €		0%	- €	100%	16 780,00 €
EAUX PLUVIALES	1 330,00 €	54,53%	100%	1 330,00 €		- €
EAUX USEES	55 090,00 €		100%	55 090,00 €		- €
ALIMENTATION EAU POTABLE	14 755,00 €		100%	14 755,00 €		- €
TELECOM	15 250,00 €	45,47%	0%	- €	100%	15 250,00 €
HT/BT PM	0		0%	- €	100%	- €
ECLAIRAGE	44 100,00 €		0%	- €	100%	44 100,00 €
TOTAL HT	279 641,70 €			142 634,48 €		137 007,22 €
Aléas : 5%	13 982,09 €			7 131,72 €		6 850,36 €
TOTAL HT + aléas	293 623,79 €			149 766,21 €		143 857,58 €

Secteur 5 : 2028 - 2029

- Allée Laurence Parent
- Allée Proudhon
- Allée Camille Kondoki
- Allée Edouard Vaillant
- Allée Eloi Machoro
- Rue Alphonse Karr
- Allée Adrien Neuville
- Rue Frantz Mehring

RECAPITULATIF	SECTEUR 5					
	SECTEUR 5	Quote part Réseaux Secs/humides	Part (en %) de la prise en charge du Territoire de l'Ouest	Part (en €) de la prise en charge du Territoire de l'Ouest	Part (en %) de la prise en charge de la Commune de Le Port	Part (en €) de la prise en charge de la Commune de Le Port
Libellé	Montant					
TRAVAUX PREPARATOIRES	15 862,20 €		40,27%	6 388,28 €	59,73%	9 473,92 €
TERRASSEMENTS	19 950,00 €		40,27%	8 034,58 €	59,73%	11 915,42 €
REVETEMENTS	50 692,50 €		40,27%	20 415,69 €	59,73%	30 276,81 €
PAYSAGE	1 880,00 €		0%	- €	100%	1 880,00 €
MOBILIER	17 930,00 €		0%	- €	100%	17 930,00 €
EAUX PLUVIALES	560,00 €	40,27%	100%	560,00 €		- €
EAUX USEES	27 065,00 €		100%	27 065,00 €		- €
ALIMENTATION EAU POTABLE	15 800,00 €		100%	15 800,00 €		- €
TELECOM	28 900,00 €	59,73%	0%	- €	100%	28 900,00 €
HT/BT PM			0%	- €	100%	- €
ECLAIRAGE	35 500,00 €		0%	- €	100%	35 500,00 €
TOTAL HT	214 139,70 €			78 263,55 €		135 876,15 €
Aléas : 5%	10 706,99 €			3 913,18 €		6 793,81 €
TOTAL HT + aléas	224 846,69 €			82 176,73 €		142 669,96 €

Secteur 6 : 2028 - 2029

- Rue Maurice Thorez
- Rue Karl Marx
- Rue Robespierre

RECAPITULATIF	SECTEUR 6					
	SECTEUR 6	Quote part Réseaux Secs/humides	Part (en %) de la prise en charge du Territoire de l'Ouest	Part (en €) de la prise en charge du Territoire de l'Ouest	Part (en %) de la prise en charge de la Commune de Le Port	Part (en €) de la prise en charge de la Commune de Le Port
Libellé	Montant					
TRAVAUX PREPARATOIRES	6 596,00 €		53,78%	3 547,04 €	46,22%	3 048,96 €
TERRASSEMENTS	7 050,00 €		53,78%	3 791,19 €	46,22%	3 258,81 €
REVETEMENTS	20 540,00 €		53,78%	11 045,52 €	46,22%	9 494,48 €
PAYSAGE	3 760,00 €		0%	- €	100%	3 760,00 €
MOBILIER	15 080,00 €		0%	- €	100%	15 080,00 €
EAUX PLUVIALES	0	53,78%	100%	- €		- €
EAUX USEES	9 595,00 €		100%	9 595,00 €		- €
ALIMENTATION EAU POTABLE	9 775,00 €		100%	9 775,00 €		- €
TELECOM	16 650,00 €	46,22%	0%	- €	100%	16 650,00 €
HT/BT PM	0		0%	- €	100%	- €
ECLAIRAGE	0		0%	- €	100%	- €
TOTAL HT	89 046,00 €			37 753,75 €		51 292,25 €
Aléas : 5%	4 452,30 €			1 887,69 €		2 564,61 €
TOTAL HT + aléas	93 498,30 €			39 641,44 €		53 856,86 €

Secteur 3 : 2030 -2031

- Rue Colonel Fabien
- Allée J-B Lamour
- Allée Roger Darencourt
- Allée Félix Gauvin
- Allée Jacques Ibert
- Allée Louis Odru

RECAPITULATIF	SECTEUR 3					
	SECTEUR 3	Quote part Réseaux Secs/humides	Part (en %) de la de prise en charge du Territoire de l'Ouest	Part (en €) de la prise en charge du Territoire de l'Ouest	Part (en %) de la prise en charge de la Commune de Le Port	Part (en €) de la prise en charge de la Commune de Le Port
Libellé	Montant					
TRAVAUX PREPARATOIRES	24 439,60 €		74,49%	18 204,64 €	25,51%	6 234,96 €
TERRASSEMENTS	29 100,00 €		74,49%	21 676,09 €	25,51%	7 423,91 €
REVETEMENTS	96 005,00 €		74,49%	71 512,48 €	25,51%	24 492,52 €
PAYSAGE	2 780,00 €		0%	- €	100%	2 780,00 €
MOBILIER	9 060,00 €		0%	- €	100%	9 060,00 €
EAUX PLUVIALES	19 760,00 €	74,49%	100%	19 760,00 €		- €
EAUX USEES	63 515,00 €		100%	63 515,00 €		- €
ALIMENTATION EAU POTABLE	42 275,00 €		100%	42 275,00 €		- €
TELECOM	27 900,00 €	25,51%	0%	- €	100%	27 900,00 €
HT/BT PM			0%	- €	100%	- €
ECLAIRAGE	15 100,00 €		0%	- €	100%	15 100,00 €
TOTAL HT	329 934,60 €			236 943,20 €		92 991,40 €
Aléas : 5%	16 496,73 €			11 847,16 €		4 649,57 €
TOTAL HT + aléas	346 431,33 €			248 790,36 €		97 640,97 €

ANNEXE N° 10 : Plan de financement prévisionnel global de l’opération d’aménagement

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le 09/09/2025

ID : 974-219740073-20250902-DL_2025_142-DE



CONVENTION DE CO-MAITRISE D’OUVRAGE LE PORT / TO POUR LES ETUDES ET TRAVAUX DE REQUALIFICATION DES VRD DE L’OPERATION RHI KARTIE RIVIERE DES GALETS
Programmation financière au (date)

	2024			2025			2026			2027			2028			2029				
				Secteur 1			Secteur 2			Secteur 4			Secteurs 5 et 6			Secteur 3				
Approche Autorisations de programme																				
	dépenses engagées au 31/12/2024			2025			2026			2027			2028			2029				
Prévisionnel Engagements		HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC		
MOUS		40 927,50 €	44 406,34 €		59 382,68 €	64 430,21 €		44 930,88 €	48 750,00 €		44 930,88 €	48 750,00 €		33 698,16 €	36 562,50 €					
Petits travaux		31 936,56 €	34 651,17 €		154 838,71 €	168 000,00 €														
Etudes et prestations intellectuelles																				
dont Allée Edouard Pailleron - secteur 1 - PRO DCE et ACT		7 481,81 €	8 117,76 €																	
dont Allée Edouard Pailleron - secteur 1 - DET à AOR					8 436,94 €	9 154,08 €														
dont Secteur 2 à 6 - Diag à AVP		40 000,00 €	43 400,00 €																	
dont Secteur 2 à 6 - DCE à AOR								26 772,59 €	29 048,26 €		20 833,81 €	22 604,68 €		22 587,88 €	24 507,85 €		24 580,72 €	26 670,08 €		
dont prestation SPS					2 356,32 €	2 556,61 €		3 773,23 €	4 093,95 €		2 936,24 €	3 185,82 €		3 183,45 €	3 454,04 €		3 464,31 €	3 758,78 €		
Investigations complémentaires					387 345,10 €	420 269,43 €														
Travaux Secteur 1					235 632,09 €	255 660,82 €														
Travaux Secteur 2								377 322,62 €	409 395,04 €											
Travaux Secteur 4											293 623,79 €	318 581,81 €								
Travaux Secteurs 5 6														318 344,99 €	345 404,31 €					
Travaux Secteur 3																	346 431,33 €	375 877,99 €		
Total :		120 345,87 €	130 575,27 €		847 991,84 €	920 071,15 €		452 799,31 €	491 287,25 €		362 324,71 €	393 122,31 €		377 814,48 €	409 928,71 €		374 476,36 €	406 306,85 €		
	2024			Avance 2025			2026			2027			2028			2029				
Subvention Territoire engagé pour le logement		HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC		
Total :					25 000,01 €			58 333,35 €												
Approche Crédits de paiement prévisionnels :																				
Prévisionnel Paiements - Part Ville																				
Objet	Dépenses engagées au 31/12/2024			2025			2026			2027			2028			2029			Total HT	Total TTC
	Chap.	HT	TTC	Chap.	HT	TTC	Chap.	HT	TTC	Chap.	HT	TTC	Chap.	HT	TTC	Chap.	HT	TTC		
MOUS	23	40 927,50 €	44 406,34 €	23	59 382,68 €	64 430,21 €	23	44 930,88 €	48 750,00 €	23	44 930,88 €	48 750,00 €	23	33 698,16 €	36 562,50 €					
Petits travaux	23	31 936,56 €	34 651,17 €	23	154 838,71 €	168 000,00 €														
Etudes et prestations intellectuelles																				
dont Allée Edouard Pailleron - secteur 1 - PRO DCE et ACT	23	3 194,33 €	3 465,85 €																	
dont Allée Edouard Pailleron - secteur 1 - DET à AOR				23	3 602,12 €	3 908,30 €														
dont Secteur 2 à 6 - Diag à AVP	23	14 927,71 €	16 196,57 €																	
dont Secteur 2 à 6 - DCE à AOR							23	7 030,00 €	7 627,55 €	23	9 473,18 €	10 278,40 €	23	12 595,19 €	13 665,78 €	23	6 270,96 €	6 803,99 €		
dont prestation SPS				23	1 006,02 €	1 091,53 €	23	1 075,23 €	1 166,62 €	23	1 438,58 €	1 560,85 €	23	1 965,27 €	2 132,32 €	23	976,41 €	1 059,40 €		
Investigations complémentaires				23	49 592,49 €	53 807,85 €														
Travaux Secteur 1				23	100 602,27 €	109 153,46 €														
Travaux Secteur 2							23	107 522,54 €	116 661,96 €											
Travaux Secteur 4										23	143 857,58 €	156 085,47 €								
Travaux Secteurs 5 - 6													23	196 526,82 €	213 231,60 €					
Travaux Secteur 3																23	97 640,97 €	105 940,45 €		
Sous-total 1 :		90 986,10 €	98 719,92 €		369 024,29 €	400 391,36 €		160 558,64 €	174 206,13 €		199 700,21 €	216 674,73 €		244 785,43 €	265 592,20 €		104 888,34 €	113 803,85 €		
Subvention TEL						10 673,66 €			24 905,21 €											
sous-total 1 subvention tel comprise		90 986,10 €	98 719,92 €		358 350,63 €	389 717,70 €		135 653,43 €	149 300,91 €		199 700,21 €	216 674,73 €		244 785,43 €	265 592,20 €		104 888,34 €	113 803,85 €		
Prévisionnel Paiements - Part TO																				
Objet	Dépenses 2024 à rétribuer à la Ville de Le Port en 2025			2025			2026			2027			2028			2029			Total HT	Total TTC
	Chap.	HT	TTC	Chap.	HT	TTC	Chap.	HT	TTC	Chap.	HT	TTC	Chap.	HT	TTC	Chap.	HT	TTC		
Etudes et prestations intellectuelles																				
dont Allée Edouard Pailleron - secteur 1 - PRO DCE et ACT	458107	4 287,48 €	4 651,92 €																	
dont Allée Edouard Pailleron - secteur 1 - DET à AOR				458107	4 834,82 €	5 245,78 €														
dont Secteur 2 à 6 - Diag à AVP	458107	25 072,29 €	27 203,43 €																	
dont Secteur 2 à 6 - DCE à AOR							458107	19 742,59 €	21 420,71 €	458107	11 360,63 €	12 326,28 €	458107	9 992,69 €	10 842,07 €	458107	18 309,76 €	19 866,09 €		
dont prestation SPS							458107	2 698,00 €	2 927,33 €	458107	1 497,66 €	1 624,96 €	458107	1 218,18 €	1 321,73 €	458107	2 487,90 €	2 699,38 €		
Investigations complémentaires				458107	1 350,30 €	1 465,07 €														
Travaux Secteur 1				458107	337 752,61 €	366 461,58 €														
Avance initiale				458107	135 029,82 €	146 507,35 €														
				458107	191 046,90 €	207 871,92 €														
Travaux Secteur 2							458107	269 800,08 €	292 733,09 €											
Travaux Secteur 4										458107	149 766,21 €	162 496,34 €								
Travaux Secteurs 5 - 6													458107	121 818,17 €	132 172,71 €					
Travaux Secteur 3																458107	248 790,36 €	269 937,54 €		
Sous-total 2 :		29 359,77 €	31 855,35 €		478 967,55 €	519 679,79 €		292 240,67 €	317 081,13 €		162 624,50 €	176 447,58 €		133 029,04 €	144 336,51 €		269 588,02 €	292 503,01 €		
Subvention TEL						14 326,35 €			33 428,14 €											
sous-total 1 subvention tel comprise		29 359,77 €	31 855,35 €		464 641,20 €	519 679,79 €		258 812,53 €	317 081,13 €		162 624,50 €	176 447,58 €		133 029,04 €	144 336,51 €		269 588,02 €	292 503,01 €		
Total :																				
		29 359,77 €	31 855,35 €		847 991,84 €	920 071,15 €		452 799,31 €	491 287,25 €		362 324,71 €	393 122,31 €		377 814,48 €	409 928,71 €		374 476,36 €	406 306,85 €		
Total Subvention Tel Comprise																				
		29 359,77 €	31 855,35 €		822 991,83 €	895 071,14 €		394 465,96 €	432 953,90 €		362 324,71 €	393 122,31 €		377 814,48 €	409 928,71 €		374 476,36 €	406 306,85 €		

ANNEXE 11 : Trame (à travailler avec le T0)

Envoyé en préfecture le 09/09/2025

Reçu en préfecture le 09/09/2025

Publié le 09/09/2025

ID : 974-219740073-20250902-DL_2025_142-DE

